

Danse

Centres chorégraphiques nationaux (CCN) et centres de développement chorégraphiques nationaux (CDCN) maillent les territoires

Le ministère de la Culture soutient la création dans le domaine de la danse et sa diffusion, notamment par l'implantation et le cofinancement avec les collectivités territoriales de structures labellisées dédiées à cette pratique artistique : les centres chorégraphiques nationaux (CCN) et les centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN) (carte 1).

Représentatifs d'une grande diversité de langages et de formes de la danse, dix-neuf CCN sont répartis dans douze régions françaises pour mettre en œuvre l'activité de création du ou des artistes qui en assurent la direction, ainsi que la diffusion de leurs créations chorégraphiques, et des activités connexes liées à ces dernières et dédiées aux professionnels et aux habitants. Ainsi ces centres ont également pour mission d'accompagner des artistes et des compagnies indépendantes dans le cadre de l'accueil-studio et de résidences dites artistes associés. Enfin, les CCN développent une politique en matière de transmission de la culture chorégraphique et d'éducation artistique et culturelle et assurent un rôle de lieu ressource pour la danse sur leur territoire.

Les CDCN contribuent également à structurer l'activité chorégraphique au niveau national, avec la mission spécifique d'assurer une diffusion des différentes esthétiques de la danse dans les territoires. Ces centres ont pour mission de soutenir la création et la recherche, en aidant notamment au repérage et à l'accompagnement des artistes émergents, en particulier dans le cadre de dispositifs de résidence (accueil-studio ou artistes associés). Ils mettent en œuvre des outils pédagogiques et des projets d'action culturelle visant à favoriser le développement de la culture chorégraphique et son appropriation par un large public. On compte aujourd'hui treize CDCN, répartis dans neuf régions françaises, dont deux en Île-de-France et un en Guyane. Le dernier labellisé, en 2020, est celui de Falaise, en Normandie.

Une diminution nette de la fréquentation des deux grands établissements parisiens et dans les structures labellisées en raison de la crise sanitaire

En raison de la crise sanitaire, les structures du spectacle vivant ont été contraintes d'annuler une partie de leur programmation en 2020 et 2021 et de fonctionner parfois avec des jauges réduites, ce qui a fortement réduit l'activité et la fréquentation des lieux de spectacles.

En 2020, l'Opéra national de Paris a programmé 4 spectacles chorégraphiques pour 47 représentations. Le nombre de spectateurs ayant assisté à un spectacle chorégraphique s'élève à 72 550 personnes. On recense de même 20 044 spectateurs de danse dans l'ensemble des établissements lyriques dotés du label Opéra national en région (ils disposent d'un ballet permanent ou d'un accord de partenariat privilégié avec ce dernier) (tableau 1), alors que pour la saison 2018-2019, il y avait eu 14 ballets pour 177 représentations chorégraphiques totalisant près de 357 000 entrées.

À Chaillot – Théâtre national de la danse, 17 spectacles ont été programmés pendant la saison 2020-2021 pour 141 représentations et 76 500 spectateurs. Lors de la saison 2018-2019, 37 spectacles avaient eu lieu pour 219 représentations et 131 000 spectateurs (tableau 2).

Concernant les structures labellisées, en 2020, les ccn ont présenté au public 168 spectacles pour 817 représentations, dont 93 à l'international, et qui ont été vues par près de 213 000 spectateurs, contre 255 spectacles, 1 442 représentations, dont 298 à l'international, et 575 500 spectateurs en 2019. En 2020, on note en revanche par rapport à 2019 une augmentation des résidences avec soutien en coproduction, en réplique à la crise sanitaire : 182 résidences, de type accueil-studio, ont été enregistrées contre 175 en 2019.

Quant aux CDCN, en 2020, 215 spectacles et événements ont eu lieu, dont plus de la moitié en itinérance (57 %) ; 38 300 spectateurs ont vu 386 représentations. En 2019, 437 spectacles et événements avaient eu lieu pour 940 représentations et près de 131 000 spectateurs. On note, par ailleurs, près de 130 résidences avec soutien en coproduction, soit 13 % de plus qu'en 2019 (112 résidences) (tableau 3).

Le ministère de la Culture accompagne les équipes chorégraphiques indépendantes

La création dans le domaine de la danse et sa diffusion reposent aussi sur les compagnies chorégraphiques indépendantes. Le ministère de la Culture les soutient par différentes aides. L'aide au projet est ponctuelle et attribuée pour soutenir une nouvelle création, pour en prolonger la présentation au public ou pour permettre la reprise d'un spectacle ; l'aide à la structuration permet quant à elle de soutenir sur deux années consécutives des compagnies proposant une démarche cohérente sur les plans artistique, économique et social et dont les capacités de diffusion dépassent le cadre régional. Enfin, des compagnies confirmées sur le plan artistique et dont les créations sont reconnues à l'échelle nationale ou internationale peuvent solliciter trois années consécutives un conventionnement qui soutient leur activité de création et de diffusion, mais également développe leurs actions auprès de publics sur un territoire.

Le dispositif d'aides aux équipes artistiques du spectacle vivant a été profondément renouvelé en 2021 pour mieux accompagner le parcours des artistes, la globalité de leur activité au-delà de la seule production et le renouvellement des équipes aidées. Parallèlement aux aides conjoncturelles liées à la crise sanitaire (notamment le Plan de relance), 1,60 million d'euros supplémentaires (900 k€ en 2021 et 670 k€ en 2022) ont pu bénéficier aux équipes chorégraphiques.

Au total, les aides déconcentrées allouées par le ministère de la Culture aux équipes chorégraphiques ont représenté un peu plus de 11 millions d'euros en 2021, soit une augmentation majeure de 13 % par rapport à 2020. En 2021, 313 aides ont été attribuées, dont 140 aides au projet, 95 aides à la structuration, 78 aides aux compagnies conventionnées (graphique 1). À ces aides déconcentrées aux équipes du spectacle vivant (ADSV), s'ajoute 1,7 million d'euros d'autres aides pour des activités de création et des actions culturelles et de transmission. Par ailleurs, en raison de la crise sanitaire, 149 aides exceptionnelles ont été versées aux équipes chorégraphiques dans le cadre du Plan de relance ou de crédits obtenus sur le programme Création (131), qui représentent plus de 1,5 million d'euros (tableau 4).

Le Centre national de la danse (CND), centre de ressources pour toutes les danses

Créé en 1998, le CND est le centre de ressources au service des professionnels et du public implanté sur deux sites, à Pantin en Île-de-France et à Lyon. Ses missions s'articulent autour de trois axes. Il est tout d'abord au service de l'accompagnement et de la formation des danseurs professionnels. En 2020, 1 057 professionnels ont suivi 2 904 heures de formation. Cette même année, 762 danseurs ont profité de 348 heures d'entraînement régulier. En outre, 252 compagnies chorégraphiques ont bénéficié d'un prêt de studio grâce au CND (tableau 5).

Par ailleurs, le CND assure la conservation et la diffusion du patrimoine chorégraphique. Il développe la culture chorégraphique par des programmes d'éducation artistique et par une politique d'expositions et de publications autour de la Cinémathèque de la danse et d'une médiathèque spécialisée. En 2020, le portail documentaire de celle-ci a vu sa fréquentation fortement augmenter avec 109 000 visiteurs (contre 53 158 en 2019) pour un total de près de 135 000 visites en ligne (près de 1,25 million de pages visitées).

Plus de 650 étudiants se destinent aux métiers de la danse

Au cours de l'année universitaire 2020-2021, 665 étudiants étaient en formation dans les établissements de l'enseignement supérieur du ministère de la Culture (esc) délivrant des diplômes nationaux de danse (tableau 6). La part des femmes, égale à 63 %, y est légèrement plus élevée que dans l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur du ministère de la Culture (61 %). 56 % de ces étudiants préparent le diplôme national supérieur professionnel de danseur, suivis par ceux qui préparent le diplôme d'État de professeur de danse (32 %). Les caractéristiques des étudiants varient selon le diplôme préparé (tableau 7). La part de femmes est la plus élevée parmi les inscrits au diplôme d'État de professeur de danse (89 %) et la plus faible parmi les inscrits au diplôme national supérieur professionnel de danseur (58 %). Ces derniers ont en moyenne 19 ans, alors que l'âge moyen des inscrits au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse est de 40 ans et celui des candidats au diplôme de notateur du mouvement est de 32 ans. Enfin, 31 % des inscrits au diplôme de notateur du mouvement et 22 % des inscrits au diplôme national supérieur professionnel de danseur sont de nationalité étrangère.

Tableau 1 – Activités des ballets permanents au sein des maisons d'opéras labellisées et de l'Opéra national de Paris en 2020

En unités

	Établissements dotés du label Opéra national en région et disposant d'un ballet permanent*	Opéra national de Paris
Nombre de danseurs permanents	144	154
Nombre de spectacles chorégraphiques	12	4
Nombre de représentations chorégraphiques	70	47
Nombre de spectateurs de spectacles chorégraphiques	20 044	72 550

* Opéras nationaux en région (ONR) de Bordeaux, Lyon, Nancy, Strasbourg-Mulhouse-Colmar, Toulouse. Trois autres opéras en région, non dotés du label national, disposent également de ballets permanents à Avignon, Metz, Nice (soit 54 danseurs). Et cinq centres chorégraphiques nationaux implantés à Aix, Biarritz, Marseille, Mulhouse (33 danseurs de l'ONR de Strasbourg-Mulhouse-Colmar) et Nancy (21 danseurs) disposent de 127 danseurs permanents.

Source : rapports d'activité, DGCA/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 2 – Activités de programmation de Chaillot – Théâtre national de la danse (par saison), 2014-2021

En unités et %

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Variation entre 2020-2021 et 2018-2019* (%)
Nombre de spectacles	38	37	35	42	37	17	17	54
Nombre de représentations	282	260	209	277	219	61	141	36
Nombre de spectateurs	130 531	113 068	138 762	155 701	131 000	102 248	76 501	42

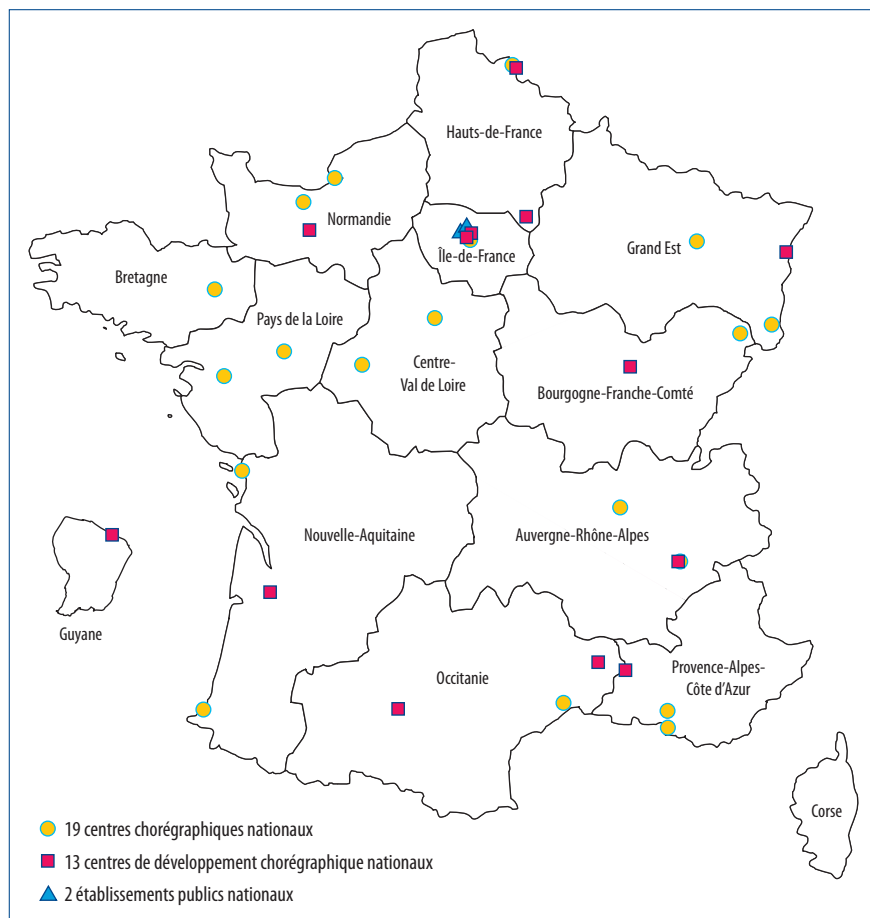
* En raison de la fermeture des salles et restrictions de jauge dans le cadre de la crise sanitaire.

Source : Enquête ROF, DGCA/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Pour en savoir plus

- *Rapport d'activité 2021* Centre national de la danse
- Réforme du dispositif des Aides déconcentrées au spectacle vivant : décret n° 2021-1608 du 8 décembre 2021 modificatif, arrêté du 16 décembre 2021 et circulaire du 1^{er} mars 2022

Carte 1 – Répartition des établissements de création et de diffusion en danse, publics ou labellisés par le ministère de la Culture au 1^{er} janvier 2022



Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 3 – Activité des structures labellisées danse en 2019 et 2020

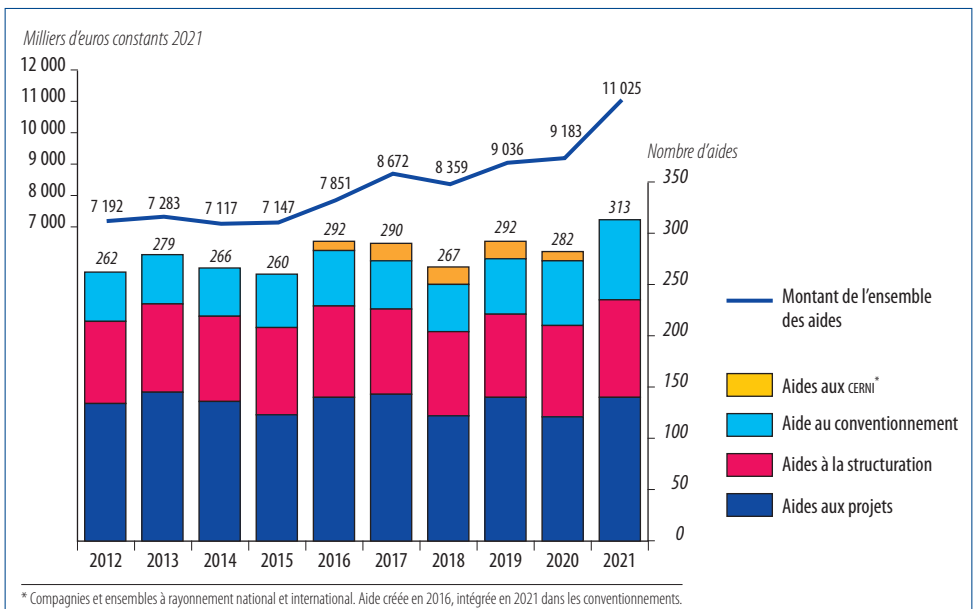
En unités et %

	2019	2020	Variation 2019/2020 (%)
Centres chorégraphiques nationaux (CCN)			
Nombre de résidences du type accueil-studio*	175	182	+ 4
Activités de diffusion des productions des CCN, au siège, en itinérance et en tournée	Nombre de spectacles	255	- 34
	Nombre de représentations	1 442	- 43
	<i>dont en France</i>	1 144	- 37
	<i>dont à l'international</i>	298	- 69
Fréquentation des productions du CCN	575 522	212 853	- 63
Centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN)			
Nombre de résidences du type accueil-studio**	112	127	+ 13
Activités de programmation des CDCN dans leurs salles et celles de leurs partenaires dans leur territoire	Nombre de spectacles et événements	437	- 50
	<i>Au siège</i>	162	- 41
	<i>En itinérance</i>	275	- 55
	Nombre de représentations	940	- 59
Nombre de spectateurs**	130 880	38 296	- 71

* Le total des CCN ci-dessus n'inclut pas les données suivantes, non disponibles : fréquentations 2019 et 2020 du CCN-Angers/CDCN, accueil-studio de 2019 et 2020 du CCN-Mulhouse/BONR.
** Le total des CDCN ci-dessus n'inclut pas les données du CDCN d'Uzès, non disponibles.

Source : DGCA/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 1 – Aides déconcentrées au spectacle vivant pour la danse, 2012-2021



Source : DGCA/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 4 – Aides aux équipes chorégraphiques indépendantes en 2021

En unités, % et euros

	Dispositif Aides déconcentrées au spectacle vivant (ASV) [*]				Autres crédits pour des activités de création		Autres crédits pour des actions culturelles et de transmission		Montant total aides aux équipes		Aides exceptionnelles liées à la crise sanitaire ^{**}	
	Nombre d'équipes	Montant (€)	Rappel crédits 2020	Variation 2020/2021 (%)	Nombre d'équipes	Montant (€)	Nombre d'équipes	Montant (€)	Montant total aides aux équipes	Nombre d'équipes aidées	Total crédits exceptionnels (€)	
Aide au projet	140	1 472 950	1 265 000	16	3	33 000	11	110 660	1 616 610	22	152 500	
Aide à la structuration – 2 ans	95	2 636 760	2 325 456	13	2	20 000	17	165 784	2 822 544	45	422 700	
Conventionnement – 3 ans	78	6 895 588	6 106 500	13	13	883 170	20	267 650	8 046 408	47	697 516	
Autres aides	-	-	-	-	8	220 000	3	36 500	256 500	35	281 000	
Total	313	11 005 298	9 696 956	13	26	1 156 170	51	580 594	12 742 062	149	1 553 716	

* Le dispositif des Aides déconcentrées aux équipes de spectacle vivant (ASV) est le dispositif de droit commun qui encadre les aides accordées par le ministère de la Culture aux équipes. Elles peuvent être aidées (de manière cumulative ou non) par d'autres dispositifs dans le cadre d'appels à projets spécifiques.

** Aides exceptionnelles versées aux équipes artistiques dans le cadre du Plan de relance ou de crédits exceptionnels obtenus sur le programme Création (131).

Source : DGCC/DGFS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 5 – Activité du Centre national de la danse, 2011-2020

En unités

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Heures de formation dispensées aux professionnels	3 601	2 919	3 062	2 250	2 807	3 100	3 210	2 836	2 910	2 904
Nombre de stagiaires	422	428	427	386	928	821	824	1 038	772	1 057
Heures d'entraînement régulier du danseur et cartes blanches*	913	861	819	808	741	680	593	567	636	348
Nombre de stagiaires	1 332	895	898	964	1 023	859	874	896	983	762
Compagnies chorégraphiques ayant bénéficié d'un prêt de studio	241	409	445	472	489	448	438	536	475	252

* Workshops inclus à partir de 2019.

Source : Centre national de la danse/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 6 – Effectifs des formations en danse dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes nationaux de danse, 2020-2021

En unités

	2020-2021
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMD)	155
École de danse de l'Opéra national de Paris	66
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMD)	133
Pôle national supérieur de danse de Marseille*	74
Pôle d'enseignement supérieur de la musique et de la danse de Bordeaux Aquitaine (PESMD)	41
Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne/Pays de la Loire « Le Pont supérieur » – Nantes	53
Institut supérieur des arts de Toulouse (ISDAT)	49
École du Centre national de danse contemporaine d'Angers – Théâtre Le Quai	17
Pôle d'enseignement supérieur Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB)	23
École supérieure des arts de Lorraine (ESAL)	28
École supérieure musique et danse Hauts-de-France	26
Total	665

* À partir de l'année 2019-2020, le PMSO de Marseille regroupe toutes les formations supérieures. Le Centre international de danse Rosella Hightower (CIDRH) s'occupe des formations pour les jeunes amateurs.

Source : Enquête SISE Inscriptions 2020-2021, SISE, Ministère de l'Enseignement supérieur/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 7 – Caractéristiques des étudiants en danse dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes nationaux de danse, 2020-2021

En unités et %

	Effectifs	Part (%)	Nombre de femmes		Nombre d'étrangers		Âge moyen
			Effectifs	Part (%)	Effectifs	Part (%)	
Diplôme d'État de professeur de danse	215	32	191	89	17	8	24
Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse	18	3	13	72	3	17	40
Diplôme national supérieur professionnel de danseur	373	56	218	58	83	22	19
Diplôme de notateur du mouvement du CNSMD Paris (1 ^{er} et 2 ^e cycles)	59	9	44	75	18	31	32
Total « établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes nationaux de danse »	665	100	416	63	108	16	22
Total « établissements d'enseignement supérieur Culture »	36 900	2	22 800	62	5 300	14	23

Source : Enquête SISE Inscriptions 2020-2021, SISE, Ministère de l'Enseignement supérieur/DEPS, Ministère de la Culture, 2022